

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET D'UTILISATION DU KIT DE COMPOSTAGE GRATUIT



Objectif de cette charte

La présente charte a pour objectif de décrire votre engagement et de garantir la bonne utilisation des composteurs. La réussite de l'opération tient en effet au respect de ces engagements.

Je m'engage à :

- ☒ Ne pas m'inscrire à une autre session de distribution gratuite de composteur.
- ☒ Installer le composteur sur un terrain privé et en respectant le voisinage.
- ☒ Ne pas destiner le composteur à une autre fin que la réalisation du compostage et réserver l'utilisation du composteur et du bioseau à mon habitation.
- ☒ Utiliser le composteur et le bioseau pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation.
- ☒ Laisser le composteur à l'adresse indiquée en cas de déménagement.
- ☒ Répondre aux éventuelles enquêtes de la CCSE (courrier ou mail) dans le cadre du suivi de l'opération.
- ☒ Veiller à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement du composteur et du bioseau (tout composteur disparu, endommagé ne sera pas remplacé).
- ☒ Ne pas céder le composteur à un tiers à titre onéreux ou gratuit ni commercialiser le compost produit.

Merci de votre participation à la réduction des déchets sur notre Territoire !

Un doute, une question ?

-  environnement@cc-sudestuaire.fr
-  02.40.27.75.15
-  www.cc-sudestuaire.fr/compostage/